



Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 25 août 2026, à 18 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR LE 9^E RANG DE KINGSEY
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 25 août 2026, à 18 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Normand Francoeur,	conseiller	siège no 1
Madame Julie Martin Langevin,	conseillère	siège no 3
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Madame Nadia Martel,	conseillère	siège no 6

SONT ABSENTS :

Monsieur Jean-François Bordeleau,	conseiller	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4

Tous formant quorum sous la présidence de moi-même, Monsieur Christian Lemire, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance extraordinaire du 25 août 2026.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter le projet de l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : Mme Julie Martin Langevin Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2026-08-221

4. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR LE 9^E RANG DE KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE	le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux
------------------------	--

admissibles à l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE

seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE

le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
-l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE

la chargée de projet de la Municipalité, Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ ;

- Que le conseil de Saint-Lucien autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Normand Francoeur

Adoptée. #2026-08-222

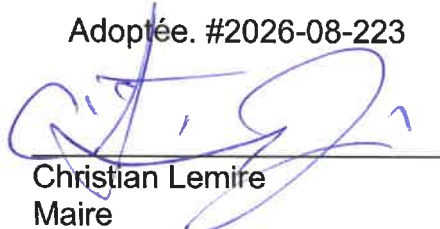
5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (18h42)

Proposeur :Mme Julie Martin Langevin Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2026-08-223


Christian Lemire
Maire


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière

